

Aliénation d'un terrain communal Rue Kastler à la SCI «Les Champs Montants»

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société «Groupe 1000» a sollicité la Ville de Besançon pour l'acquisition d'un terrain communal, sis rue Kastler, faisant partie du lotissement industriel communal dit des Champs Montants.

Cette demande correspond à un projet de développement, sur le site, de cette société.

Afin de soutenir ce projet économique, la Ville cède à la SCI «Les Champs Montants» (gérant M. DEVETTOR) constituée par la Société «Groupe 1000» une parcelle communale d'une contenance de 7 600 m² cadastrée section ES n° 78p au prix de 100 F HT/m² (15,24 €) soit un montant de 760 000 F HT (115 861,25 €) au lieu de 130 F HT (19,82 €) prévu initialement au bilan.

Ce terrain faisant partie de la zone d'activités des Champs Montants, la recette sera encaissée à ce budget annexe au chapitre 92.824/7015.30100 vente de terrain aménagés.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte intervenir,
- prendre en charge la différence de prix afin de ne pas déséquilibrer le bilan de la zone d'activités, soit une somme de 228 000 F HT (34 758,38 €) soit 272 688 F TTC (41 571,02 €), qui sera imputée au compte 92.90. 6572.91036 code service 30200 et reversée au budget annexe «ZA Champs Montants».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2001.